

chêne blanc et le noyer tendre, d'autres essences feuillues qui ne poussent pas plus au nord, par exemple le bois jaune, le magnolia à feuilles acuminées, l'asiminier trilobé, le mûrier rouge, le gros fêvier, le bouton rouge, le toupélo, le frêne bleu, le sassafras officinal, le caryer tomenteux, le caryer à cochons, le chêne noir et le chêne des marais. En outre, le noyer noir, le platane d'Occident et le chêne bleu se trouvent presque exclusivement dans cette région. Les résineux y sont peu nombreux et comprennent surtout le pin blanc, le tamarac, le cèdre rouge et la pruche, qui sont très dispersés.

Région des prairies. Bien qu'elles ne constituent pas une région forestière proprement dite, les prairies du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta comportent plusieurs espèces d'arbres en peuplements importants. Le tremble forme des bosquets ou «bouquets» autour des dépressions humides, et des peuplements denses le long de la limite septentrionale. On rencontre plusieurs autres espèces de peuplier, ainsi que des saules et des épinettes blanches, le long des cours d'eau et dans les sites humides. Il existe des populations sporadiques de bouleaux à papier, d'érables à Giguère, de chênes à gros glands et de frênes. En Colombie-Britannique, où les prairies sont limitées aux vallées profondes et aux basses terres de l'intérieur, on trouve des peuplements clairsemés de pins ponderosa, de bouleaux, de peupliers, d'épinettes et d'aulnes blancs.

10.1.1.2 Terres forestières

Les autorités provinciales font périodiquement des inventaires forestiers et, avec leur concours, le Service canadien des forêts du ministère des Pêches et de l'Environnement établit la statistique à l'échelle nationale.

L'inventaire des forêts du Canada de 1973 donnait 1,259,192 milles carrés (3 261 292 km²) de superficie forestière (tableau 10.1), dont 59,742 milles carrés (154 731 km²) sont réservés par la loi pour une utilisation première autre que la production de bois. Dans les terres forestières autres que les réserves, 632,448 milles carrés (1 638 033 km²) sont affectés à la production du bois et exploités moyennant licence, en location (ou) à rendement soutenu. Le reste, soit 567,000 milles carrés (1 468 500 km²), pour des raisons d'aptitude ou d'accessibilité économique peut produire des arbres de taille marchande, et une plus grande superficie forestière est appelée à faire partie de cette catégorie à mesure que les inventaires se multiplient et se précisent. Jusqu'ici, 75% environ des terres forestières du Canada autres que les réserves ont fait l'objet d'inventaires en vue de recueillir des renseignements statistiques fiables sur la superficie et le couvert forestier.

Au Canada, les provinces possèdent 69% des terres forestières de la Couronne autres que les réserves, le gouvernement fédéral 23% et les particuliers 8%. Sur l'ensemble des superficies forestières provinciales, 69% sont consacrées à la production de bois, comparativement à moins de 2% dans le cas des terres fédérales. Bien que l'utilisation précise des terres forestières appartenant à des particuliers donne lieu à des conjectures, des études particulières et certaines statistiques permettent de croire que la production de bois demeure l'emploi prédominant, en dépit de la tendance à en réserver une certaine partie à des fins récréatives. Au moment de l'inventaire de 1973, il a été évalué que 8% des terres forestières autres que les réserves avaient un peuplement insuffisant pour la production de bois.

Les estimations des volumes de bois sur pied, qui sont ventilées par province au tableau 10.1, sont également sujettes à de constantes révisions à mesure que l'on obtient des inventaires plus précis et plus complets. Les volumes indiqués par l'inventaire des forêts du Canada de 1973 sont supérieurs à ceux des inventaires précédents en raison de mises à jour dans certaines provinces. Toutefois, les estimations sont faibles car les volumes pour le Labrador, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas disponibles, et, parce que la Colombie-Britannique a adopté une nouvelle façon de procéder suivant laquelle seuls les volumes de bois de taille adulte sont retenus.